

Enlèvements à partir du ventre de la mère

Le meurtre par césarienne, nouvelle catégorie d'homicide

par Marlene Dalley, Ph.D.

Dans les années 90, une vague d'enlèvements de nourrissons dans des hôpitaux en Amérique du Nord a semé la panique chez les parents et a donné lieu à de nouvelles mesures de sécurité pour empêcher l'enlèvement de nouveaux-nés. Certains hôpitaux américains ont adopté l'étiquetage électronique de la cheville des nouveaux-nés afin de surveiller les bébés et d'empêcher qu'on les volent de la pouponnière.

Bien que ces enlèvements ne se produisent pas au Canada, il existe une tendance dans certaines parties du monde qui sonne l'alarme quant à la sécurité des mères et des bébés. Il s'agit d'un crime décrit dans les médias comme étant l'enlèvement de « fœtus » – un concept presque incroyable.

Cette affirmation est trop dévastatrice pour la plupart

d'entre nous pour qu'on y pense, mais il est important d'apprendre le plus possible sur les tendances, nouvelles et autres, d'enlèvement. Certains incidents se sont produits très près du Canada; des grands titres dans les journaux décrivent ces enlèvements. Aux États-Unis, certains grands titres se lisent ainsi : Fœtus enlevé du ventre d'une femme assassinée; en Colombie : Bébé volé à partir du ventre, et en Corée : Meurtre-enlèvement de la mère et du bébé.

Ces grands titres sont assurément choquants. Une étude* menée aux États-Unis et publiée dans le *Journal of Forensic Science* (2002) conclut que [Traduction]« Le meurtre par césarienne constitue une nouvelle catégorie d'homicide pour raison personnelle ». Les auteurs de l'étude ont conclu qu'il semble exister une planification organisée préalable à l'acte et que la femme auteure de l'enlèvement a deux motifs pour se livrer à ce crime : cimenter une relation avec son partenaire et réaliser un fantasme de porter un enfant et de donner naissance.

Dans la plupart des cas d'enlèvement de fœtus, d'abord l'auteur de l'enlèvement devient ami avec la mère tout en planifiant son meurtre et l'extraction du bébé par césarienne, risquant du coup la vie et la santé du nourrisson. Contrairement aux enlèvements de bébés, l'auteur de l'enlèvement du fœtus est si déterminé pour donner naissance à un enfant qu'elle concrétise son fantasme d'accoucher du bébé, plutôt que de l'enlever après sa naissance.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'enlèvement de fœtus au Canada, il est important de connaître et de comprendre les motifs de l'auteur et les caractéristiques de ce genre de crime. Espérons que nous serons dorénavant plus vigilants dans nos enquêtes, notre éducation personnelle en matière de sécurité et la prévention du crime.

* Burgess, A. W.; Baker, T.; Nahirny, C.; et Rabun, J. B. *Newborn Kidnapping by Cesarean Section, The Journal of Forensic Science*, 2002, Vol. 47 (4), 827-830 (www.astm.org).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Marlene Dalley, Ph.D., chercheuse aux Services des enfants disparus à la DG, aux Services nationaux de police.

FOETUS ENLEVÉ À PARTIR DU VENTRE DE LA MÈRE : La nouvelle tendance à l'enlèvement de fœtus est un crime dont il faut être informé.

